



Formation commerciale au sein d'études d'avocat avec focalisation sur les particularités du secteur d'activité

Avec la formation « **Employé(e) de commerce CFC S&A - Groupe d'entreprises
avocature** », le concept de formation professionnelle en entreprise dans les
études d'avocat est un succès.

Former des **apprentis de commerce** – sur mesure pour VOTRE étude

Pour les études d'avocat, des collaborateurs compétents dans le domaine commercial sont essentiels. Afin de garantir que les études pourront, à l'avenir également, avoir recours à des jeunes profitant d'une formation de qualité, il est bon que cette dernière soit aussi proche que possible du secteur d'activité. Grâce au « Groupe d'entreprises avocature », la formation en tant qu'employé-e de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) dans le cadre de la branche de formation et d'examens « Services et administration (S&A) » peut dès à présent être adaptée aux exigences des études d'avocat.

En Suisse, deux tiers des jeunes aspirent à suivre une filière d'apprentissage professionnel et représenteront ainsi la main d'œuvre qualifiée de demain. Les études qui forment des apprenti(e)s employé(e)s de commerce contribuent ainsi de manière importante à l'innovation et à la compétitivité, tout en assurant la relève des employé(e)s de commerce dans les études d'avocat. L'Association pour l'apprentissage en étude d'avocat est le centre de compétences pour tout ce qui a trait aux apprentissages de commerce et aux stages dans les études d'avocat. Notre secrétariat assiste les études d'avocat pour toutes les questions relatives à la formation « Employé(e) de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) ». Les conseils et le soutien de notre groupe d'entreprises comprend les domaines suivants :

- Groupe d'entreprises avocature : formation d'employé(e) de commerce CFC S&A
- Apprentissage d'employé(e) de commerce au sein d'études d'avocat : pour les élèves intéressés
- Création de nouvelles places d'apprentissage : informations pour les études d'avocat

Offre modulaire

Le but de l'association est de rendre la formation et l'apprentissage en étude d'avocat attrayants. Ceci passe avant tout par les contenus enseignés par le groupe d'entreprises avocature. La branche de l'avocature peut avoir son mot à dire et contribuer activement à façonner le contenu théorique enseigné pendant l'apprentissage. L'objectif de cette offre modulaire est l'uniformisation et l'approfondissement des connaissances des apprenants spécifiques à la profession d'avocat.

Objectifs évaluateurs supplémentaires et spécifiques au secteur d'activité

Le programme du groupe d'entreprises avocature comprend, de manière complémentaire aux objectifs définis par la branche de formation et d'examens S&A, 12 objectifs supplémentaires : 50% de connaissances spécialisées du domaine de l'avocature, 50% de pratique au sein d'études d'avocat.

Cours interentreprises (CI avocature) – 3 journées de cours pendant l'apprentissage

En plus des CI S&A, les apprenants du groupe d'entreprises avocature sont formés de manière spécifique au secteur d'activité pendant trois journées de cours. Les jeunes en formation de 3 ans suivent une journée de cours par année d'apprentissage et les stagiaires toutes les trois journées de cours pendant l'année de stage. Ces cours interentreprises sont proposés, pour la Suisse romande, de manière centralisée à Lausanne.

Examen de pratique professionnelle spécifique à l'avocature

L'examen oral de la partie entreprise de la procédure de qualification est basé sur les objectifs du catalogue d'objectifs évaluateurs avocature. Les experts disposent tous d'une expérience de plusieurs années dans la branche avocature et d'une formation commerciale.

Contexte : branches de formation et d'examens du domaine commercial

En Suisse, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) propose 21 branches de formation et d'examens reconnues (banque, assurances privées, agence de voyage, administration, etc.). La branche de formation et d'examens Services et administration est dans ce cadre celle dont l'orientation est la plus importante et la plus globale. La plupart des apprenants au sein d'études d'avocat sont formés dans la branche Services et administration.

Depuis l'introduction du nouveau règlement de formation employé-e de commerce CFC au début de l'année d'apprentissage 2012, il est possible de prévoir, au sein des branches reconnues de formation et d'examens commerciaux, des groupes d'entreprises poursuivant des objectifs évaluateurs spécifiques. En tant qu'organisation responsable de la branche S&A, la CIFIC Suisse propose aux associations professionnelles et groupements interprofessionnels qui ne sont pas actifs en tant que branche de formation et d'examens commerciaux au niveau CFC, d'adapter à leurs besoins, dans le cadre de tels groupes d'entreprises, les prescriptions pour la formation en entreprise.

Organisme responsable : Association pour l'apprentissage en étude d'avocat

L'Association pour l'apprentissage en étude d'avocat, fondée en 2006 et ayant son siège à Bâle, est le centre de compétences pour tout ce qui a trait aux « apprentissages commerciaux et aux stages dans une étude d'avocat ». L'objectif est de créer des places d'apprentissage commercial dans le domaine de l'avocature.

L'association représente, avec ses membres, l'organisme responsable pour le groupe d'entreprises avocature au sein de la branche de formation et d'examens S&A. Cet organe est composé de 17 ordres des avocats de cantons alémaniques, romands (GE, JU, NE, VD, VS) et du Tessin.

Formation au sein du groupe d'entreprises avocature

Tous les documents relatifs à la formation des apprenants et des stagiaires du groupe d'entreprises, comme par ex. le catalogue des objectifs évaluateurs, le programme des cours CI avocature et les aide-mémoires sont disponibles sur notre site Internet www.apprentissageavocature.ch à la rubrique « Groupe d'entreprises avocature ».

Informations pour la création d'une place d'apprentissage

Sur notre page Internet, vous trouverez également divers aide-mémoires pour les études d'avocat qui prévoient de créer une nouvelle place d'apprentissage. Si vous avez des questions, veuillez contacter notre bureau qui se tient à votre disposition.



association pour l'apprentissage en étude

d'avocat

Secrétariat de l'Association pour l'apprentissage en étude d'avocat

Adresse Kasinostrasse 2, Case postale, 8401 Winterthur
Site internet www.apprentissageavocature.ch

Association pour l'apprentissage en étude d'avocat

Contact Ema Bolomey, avocate, Vice-Présidente
Téléphone 021 711 71 00
E-Mail ema.bolomey@la-aa.ch

Groupe d'entreprises avocature

Contact René Baum, responsable pour la Romandie
Téléphone 079 353 87 81
E-Mail rene.baum@la-aa.ch